**Colloque**

**Marocaines d'ici et d'ailleurs**

# Le droit à l'éducation et l'égalité hommes-femmes au Maroc

Aïcha Khidani
Comité de soutien à la scolarisation des filles rurales

**Bruxelles, 18-19 décembre 2010**

# Le droit à l'éducation et l'égalité hommes-femmes au Maroc

## Introduction

Le système éducatif Marocain a considérablement progressé sur le plan de l'accès à l'éducation ces dernières années, et les statistiques permettent d'en rendre compte. L'accès au primaire est maintenant quasi généralisé à la fois en milieu urbain et rural, pour les garçons comme pour les filles. L'indice de parité entre les sexes a atteint, en 2008/2009, 89% au primaire, 80% au secondaire collégial, 97% au secondaire qualifiant et 90% au supérieur (1). Néanmoins, la situation du pays examinée à partir de certaines statistiques comparatives au niveau régional et mondial, permet de constater que le pays occupe encore une position peu enviable à cet égard. (2)

En effet, un grand nombre de rapports publiés ces dernières années, dont celui du Conseil Supérieur de l'Enseignement en 2008 (3), qui constitue une véritable évaluation quantitative et qualitative, montrent bien que malgré les efforts déployés le secteur de l'éducation reste confronté à plusieurs obstacles qui réduisent le rythme de son développement. La pauvreté et l'enclavement constituent les principales entraves exogènes, notamment en milieu rural, la quantité et à la qualité des infrastructures en sont les autres facteurs à caractère endogène. Cette réalité se traduit par la persistance des inégalités d'apprentissage aussi bien que celles de scolarisation qui demeurent encore très marquées, principalement pour les filles en milieu rural.

En dépit des progrès significatifs qui ont été enregistrés dans l'accès des filles et des garçons à l'enseignement primaire et collégial, l'accès à l'éducation de base reste incomplet et inéquitable. Certains enfants des plus vulnérables, particulièrement en milieu périurbain et dans le rural, restent exclus du cycle primaire lui-même. De même, si l'enseignement collégial est quasi-généralisé en milieu urbain, c'est loin d'être le cas en milieu rural.

Les inégalités persistantes au détriment des filles rurales sont très visibles à travers le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans) qui est de 16, 2 seulement pour les filles dans le rural contre 22,5 pour les garçons dans le même milieu et de 68,4 pour les filles en milieu urbain. (Op.cit.) Comme partout ailleurs, les inégalités en éducation résultent de la combinaison de plusieurs types de désavantage, dont essentiellement l'isolement, la pauvreté, une offre scolaire inadaptée et l'inégalité entre les sexes.

---

***1.*** *Royaume du Maroc, Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (2009), publié en mars 2010, p.27*

***2.*** *Il s'agit, entre autres, de Trends in International Mathematics and Sciences Study (TIMSS 2003 et 2007), Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS 2006), la revue à mi-parcours de l'Education pour tous dans le monde arabe (UNESCO 2008), bilan du développement de l'éducation au Maghreb (UNESCO 2008), bilan de l'éducation dans le monde arabe de la Banque mondiale (2007)*

***3.*** *Conseil Supérieur de l'Enseignement (2008). Etat et Perspectives du Système d'Education et de Formation. Vol. 1. Réussir l'Ecole Pour Tous. Rabat : Rapport annuel 2008*

***4.*** *Rapport national sur les OMD 2009, op.cit. P.*

### *1. Le droit à l'éducation*

Le droit à l'éducation sans distinction de sexe a été établi par la première constitution marocaine (5). Le Maroc a souscrit, également, à la plupart des grands traités relatifs aux droits de l'être humain qui consacrent, sans exception, le droit à l'éducation. En adoptant en septembre 2000, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies pour le développement, qui a réitéré l'engagement d'universalisation de l'enseignement primaire, proclamée par d'autres programmes, l'Education pour tous (EPT) notamment, le pays s'est engagé à lui associer celui de promouvoir, par l'éducation, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes d'ici à 2015. Dans la lignée de ses engagements, le pays affiche une plus grande détermination depuis une quinzaine d'années de lutter contre les inégalités spatiales urbain/rural et les discriminations basées sur le genre. On peut noter donc, que la réduction des inégalités entre les filles et les garçons à tous les niveaux scolaires (primaire, secondaire) ainsi que dans leur accès à la formation professionnelle est inscrite dans la législation (6) et dans les politiques éducatives actuelles.

Il convient de noter également, qu'en tant que droit inaliénable de l'être humain, il est de plus en plus admis par le plus grand nombre d'acteurs et d'intervenants nationaux dans les programmes de développement, que l'éducation permet à chacun l'exercice des autres droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, d'être en mesure « d'exister et de fonctionner » avec dignité et de faire des choix de vie éclairés. En ce sens, le système éducatif est fortement sollicité par le défi de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. On compte beaucoup sur l'éducation comme un levier fondamental qui permet de prendre en compte les grandes tendances sociales pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes dans un Maroc en mouvance.

La réforme du système éducatif s'accompagne de la mise en place de nombreuses d'autres réformes, notamment sur le plan de la formation professionnelle, de la santé, du développement rural, de l'assurance maladie, la création du Conseil supérieur de l'éducation, l'adoption du Code de la Famille et du Code du travail, de même qu'un financement accru. C'est dans ce climat général, que des avancées ont été réalisées en matière de scolarisation durant cette dernière décennie, avec une attention manifeste pour le monde rural. Cette évolution a été jalonnée par trois moments forts : l'adoption de la charte nationale de l'éducation et de la formation (1999), le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (mai 2005) et enfin, la proclamation du plan d'urgence 2009-2012 pour le parachèvement de la réforme du système. Ces jalons marquent l'inscription du droit à l'éducation dans les faits(6).

---

***5.*** *NACIRI, Rabéa. (2005). Les droits des femmes, RDH50 : « Le droit à l'éducation et au travail sans distinction en fonction du sexe a été établi par la première constitution marocaine. Mais plusieurs textes juridiques, confortés par les politiques mises en place, ont participé à la non-jouissance par les femmes et fillettes de ces droits ».P.131*

***6****. Le Parlement a adopté en mars 2000, la loi relative à l'obligation de l'enseignement fondamental de 9 ans pour les deux sexes. Cette loi est à même d'accélérer le rythme des avancées vers l'égalité entre les garçons et les filles dans la jouissance du droit à l'éducation.*

***7.*** *Naciri, Ibid.*

En tant que cadre de référence de la réforme du système éducatif, la Charte Nationale de l'Education et de la Formation (CNEF) lancée en 2000, s'est attachée à la réalisation de trois objectifs fondamentaux :

- la généralisation de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité ;
- la réalisation d'une cohérence structurelle du système (intégration interne du système et son ancrage à son environnement socioéconomique).
- la modernisation des procédures et des méthodes de gestion et de pilotage du système.

Le plan d'urgence 2009-2012 vise à accélérer la mise en œuvre de la CNEF qui a connu un certain retard dans l'atteinte de ses objectifs (8). En fixant de nouveaux objectifs quantitatifs et qualitatifs aux horizons 2012 et 2015, le plan d'urgence ambitionne la concrétisation d'un système d'éducation accessible à tous qui permet au pays de rattraper un important retard de scolarisation, et à tous les enfants de pousser leur scolarité aussi loin qu'ils le désirent, sans égard au sexe ni au lieu de résidence. Comme projet de société, il affiche clairement une démocratisation quantitative de l'éducation en veillant à accroître la fréquentation scolaire de tous les enfants marocains. L'engagement des pouvoirs publics vers cet objectif est matérialisé par l'accroissement continu du budget de l'Etat en faveur du secteur de l'enseignement, avec une augmentation de 33% en 2010 par rapport à 2008, soit environ 24% du Budget de l'Etat et 6,4% du PIB (9).

Le langage des droits est bel et bien adopté par le plan d'urgence en mettant l'accent sur l'intégration, l'éducation des adultes et le refus de toutes les discriminations, notamment celle basée sur le genre. Le document porte une attention particulière à la scolarisation et l'éducation des filles et des femmes, afin que leur soient ouvertes les mêmes opportunités que les garçons et les hommes et qu'elles soient considérées comme de véritables actrices du développement. A travers l'ensemble des actions engagées par le plan d'urgence, celui-ci laisse espérer que le système éducatif véhicule les finalités et les valeurs que la société souhaite pour l'avenir. L'égalité entre les sexes dans l'accès et la rétention à l'école est le gage un modèle de société fondée sur la justice sociale. L'éducation, étant une composante clé d'une dynamique sociale de formulation d'un projet de société et un moteur de changement social, permet de mesurer avec certitude, le cheminement vers l'objectif de l'égalité hommes-femmes dans le droit au développement (10). Rendre effectif le droit des filles à une scolarisation de qualité conduit incontestablement à un changement structurel des communautés locales avec un impact indéniable sur l'amélioration des conditions de vie.

---

***8.*** *«Bien que des progrès substantiels aient récemment été réalisés dans l'élargissement de l'accès à l'enseignement obligatoire, d'autres problèmes persistent ou s'aggravent. En témoignent les taux élevés de déperditions et de redoublements à tous les niveaux, les faibles niveaux des acquis des apprentissages de base, ou encore l'inadéquation entre le profil des sortants du système et les besoins du marché du travail. Ces constats semblent pointer une crise sérieuse de la qualité de l'éducation à différents niveaux. C'est en réponse à cette crise que se met en place actuellement un Programme d'Urgence pour 2009-2012 ». Education au Maroc, Analyse du Secteur, Sobhi Tawil, Sophie Cerbelle et Amapola Alama. UNESCO, Bureau multi pays pour le Maghreb, 2010. P. 7*

***9.*** *Rapport OMD 2009,*

**10.** *En référence à la déclaration sur le droit au développement, adoptée par l'Assemblée générale des N.U, résolution n° 41/128 du 4 décembre 1986.*

## *2. La scolarisation des filles, un enjeu fondamental*

Comme il a été expliqué plus haut, la création d'un système scolaire public accessible à tous, du préscolaire à l'université est l'ambition affichée par la réforme depuis le lancement de la CNEF en 2000. Cependant, l'épineuse question de l'abandon précoce des fillettes n'est toujours pas résolue. Comme pour beaucoup de pays, les efforts déployés au cours des dix dernières années pour promouvoir les taux de scolarisation des fillettes ont porté, pour l'essentiel, sur l'éducation primaire, faisant que le contexte éducatif au Maroc demeure marqué par un fort taux d'analphabétisme et de sous-scolarisation chez les filles et les femmes en milieu rural en particulier.

Eu égard aux rapports sociaux de genre on peut relever les aspects suivants:

- Le problème éducatif ne se pose pas en termes d'accès à l'école, mais plutôt de maintien notamment des filles. En ce sens, les données sexospécifiques au niveau du primaire démontrent que l'accès à l'école aujourd'hui, ne comporte pas des distinctions significatives. Le taux de scolarisation pour les 6-11 ans est de 94,9% au niveau national, 94% en milieu rural et 93,5% pour les filles (11).

- Un taux de déperdition scolaire plus élevé chez les filles que chez les garçons. Le taux de scolarisation pour les 12-14 ans est de 75,4% au niveau national, 55,8% en milieu rural et 69,8% pour les filles (12).

- Les statistiques sur la déperdition des filles au fur et à mesure de leur avancement dans les niveaux du secondaire sont éloquentes, surtout pour les filles du milieu rural. Elles ne représentaient en 2006-2007 que 43 % dans le secondaire collégial, contre seulement 14 % dans le secondaire qualifiant. (13)

- Un plus fort taux d'analphabétisme chez les femmes. En dépit de l'accélération récente du rythme de l'alphabétisation des adultes, près de 40% des marocains âgés de 10 ans et plus sont toujours analphabètes ; en milieu rural, ce taux atteint 60% et près de 75% pour ce qui est des femmes. Des efforts encore considérables restent donc à faire pour assurer le droit à une éducation de base pour tous. (14)

---

***11.*** *Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, Bilan d'étape du plan d'urgence pour l'année scolaire 2009-2010 (en arabe), p. 100*

***12.*** *Idem, p.101*

***13.*** *Plan d'action stratégique à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif 2009-2012 Elaboré en partenariat avec le Fonds d'appui à l'égalité entre les sexes (FAES) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) Septembre 2008, p. 27*

***14.*** *Education au Maroc, Analyse du Secteur, op.cit. P. 8*

Le phénomène de sous-scolarisation des filles s'explique par un plus fort taux d'abandon lors du passage du primaire au collège. Plusieurs facteurs influent cette sous-scolarisation, parmi lesquels (15) :

- l'éloignement des établissements scolaires ;
- la vétusté des établissements scolaires qui ne répondent pas aux normes (sans clôture, non raccordé au réseau d'eau potable, au réseau d'électricité ou au réseau d'assainissement) ;
- l'absence ou la non-adéquation des structures sanitaires pour les filles en milieu scolaire ;
- les horaires scolaires inadaptés aux conditions sociales et géographiques du milieu ;
- le manque d'appui social et économique aux parents pauvres pour soutenir la scolarisation des filles ;
- l'absence de soutien pédagogique aux filles et aux garçons ;
- l'échec scolaire ;
- l'absence de soutien moral et financier nécessaire pour développer chez les filles leur capacité d'expression de soi et leur pleine participation aux activités scolaires, parascolaires et de culture physique ;
- l'insécurité et les violences à l'égard des filles en milieu scolaire et périscolaire, est une autre cause de la déperdition des filles au niveau du secondaire et collégial (16).

### 3. Les défis de la prise en compte des questions de genre

Il est clair que l'éducation des filles au Maroc, se heurte encore à l'inégalité liée au genre. Les filles demeurent confrontées aux préjugés qui les empêchent d'accéder aux mêmes opportunités que les garçons, et à des obstacles particuliers tout au long de leur scolarité, expliquant leur déscolarisation et leur abandon post-primaire et secondaire. Les coûts de scolarisation, les mariages précoces, les conditions de sécurité, les violences sexuelles sont des facteurs clés de leur marginalisation persistante dans le système. Le poids de la tradition est encore très ancré dans les mœurs et coutume du monde rural faisant que des causes telles que pauvreté, sexe, langue, lieu de résidence se conjuguent et sont renforcées par les comportements sociaux. Il convient donc de souligner que les raisons du retard de la scolarisation des filles sont très complexes et s'inscrivent dans l'histoire de l'évolution sociale et politique du pays. Les filles et les femmes sont encore les grandes victimes des réalités socio-économiques difficiles façonnant un grand nombre de localités rurales et le milieu périurbain.

En effet, des territoires en déclin favorisent les inégalités de genre, car le droit à l'éducation n'est assuré à chacun, filles et garçons, que si l'offre est disponible, suffisante, acceptable et adaptable. Or, la réalité est tout autre en milieu rural, avec une offre éducative très insuffisante et un grand manque d'équipements de base. 46% de communes rurales seulement disposaient d'un collège en 2008.

---

***15.**. PASMT, pp. 27-28*

***16.** Les violences fondées sur genre en milieu scolaire rural doivent être analysées avec plus de soins. Selon l'expérience du Comité de soutien à la scolarisation des filles rurales, les formes courantes de ces violences sont principalement le harcèlement sexuel et l'utilisation d'un langage humiliant envers les filles.*

L'un des défis majeurs à relever par le plan d'urgence pour porter le taux de scolarisation des 12-14 ans de 74% à 90% à horizon 2012, est la création de 6.800 nouvelles salles de cours entre 2009 et 2012, dont 80% en milieu rural. Cela représente 720 nouveaux collèges, Soit 50% de ce que le pays a construit en un demi-siècle. Pour lever les barrières socio économiques et géographiques, le nombre d'internes au collège doit être multiplié par 5 d'ici 2012, et le nombre de bénéficiaires de cantines dans les collèges ruraux par 8.

Il est indéniable que le rapprochement des écoles et établissements des habitations permet de lutter efficacement contre la marginalisation des filles à l'école et favorise leur maintien dans le système le plus longtemps possible. Les autres facteurs attribués à des contraintes familiales et des valeurs communautaires sont atténués lorsque l'offre scolaire de proximité s'améliore. L'augmentation du nombre des établissements scolaires et l'amélioration de l'environnement physique et pédagogique profitera certes, aussi bien aux filles qu'aux garçons du monde rural, toutefois, le confort et de la sécurité pour les filles contribuera de manière sensible à leur maintien dans le système pour ne pas rester des SDF : des « Sans Diplôme Fiable » (17).

En plus de l'isolement et d'une offre scolaire inadaptée qui limitent l'accès à l'éducation et fragilisent l'apprentissage dans certaines zones rurales pour les deux sexes, l'accès inégal à une éducation de qualité résulte également de la pauvreté économique des familles. Si la pauvreté relative a baissé entre 2001 et 2008 de 15,3% à 8,8% au niveau national, 2,8 millions d'individus vivent encore au-dessous du seuil de cette pauvreté, dont une majorité est d'origine rurale. En milieu urbain, la pauvreté touche 4,7% d'individus contre 14,2% en milieu rural(18). Et même si l'école est gratuite et que des fournitures scolaires sont de plus en plus assurées aux plus démunis, le problème du coût de la scolarité reste encore un frein devant de nombreux parents qui ne peuvent faire face aux autres dépenses occasionnées par la fréquentation scolaire de leurs enfants, frais de transport, d'habillement, de cours payants d'aide aux devoirs qui deviennent la norme...etc. Les filles courent plus le risque d'être retirées de l'école lorsque les ménages voient leurs revenus baisser.

L'approche globale et générale de la lutte contre la pauvreté, adoptée au Maroc, aussi bien par les politiques sectorielles concernées, que par l'Initiative Nationale de Développement Humain, n'apportent pas de réponses satisfaisantes aux besoins spécifiques des enfants ; services fragmentés et relevant de plusieurs départements, planification souvent parcellaire et manquant de coordination, fourniture de services assurée par les privés et les bénévoles sans ressources ni moyens suffisants et conséquents. Résultat de cette situation, une récurrence des formes d'exclusion économique et sociale et de parcours de vie extrêmement précarisés (enfants en situation de travail, enfants privés de milieu familial,...etc.)

---

***17.*** *C'est le slogan de la journée de plaidoyer pour la scolarisation des filles rurales, organisée par le CSSF, en juin 2007 à Rabat. Le Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles rurales (CSSF) est une association à but non lucratif, créée en 1998, dont la mission principale est d'œuvrer, à l'échelle nationale, pour l'amélioration de l'accès à l'école des filles rurales, de la qualité de l'éducation et la lutte contre l'abandon scolaire.*

***18.*** *Rapport OMD 2009, p. 15*

En effet, le manque d'adaptation des politiques globales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion aux besoins des enfants et des mineurs constitue une entrave majeure à la protection des enfants. Sur une base pragmatique, il devient essentielle d'élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté adaptée aux enfants les plus fragiles afin d'assurer l'égalité des chances pour tous (19). L'accent doit être mis sur les mesures concrètes et les dispositifs administratifs et institutionnels facilitant l'accès pour tous les enfants aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux de base notamment, la garde pour petite enfance, le préscolaire, l'enseignement général, les soins de santé gratuits, la formation professionnelle de qualité, le transport, l'habitat décent, les équipements sportifs et culturels, …etc.

Il convient de noter que les inégalités d'accès à l'éducation sont aussi liées à l'organisation du système éducatif lui-même, l'organisation du travail dans les établissements scolaires et le pilotage du système (20). La réflexion concernant la recomposition des pouvoirs au sein du système scolaire avance doucement, mais elle n'a pas encore abouti à la définition de l'échelon optimum de gestion de l'école. Les Académies Régionales d'Education et de Formation ne sont pas encore reconnues comme *« des échelons stratégiques à même non seulement de mettre en œuvre les politiques ministérielles en les adaptant aux spécificités locales, mais aussi d'aider ces dernières à définir des objectifs annuels ou pluriannuels tant en termes d'accueil que de réussite scolaire »* (21).

Enfin, Les valeurs d'équité et de justice sociale renferment des défis considérables dans leur mise en œuvre concrète. Aussi, une analyse de l'évolution du système d'éducation sous l'angle de ses résultats en matière de scolarisation ne peut faire l'économie d'un examen du contexte social plus global dans lequel s'inscrit sa mission. Afin d'agir efficacement sur les facteurs de la marginalisation des filles rurales dans l'accès à une éducation de qualité, (qui constitue une préoccupation partagée des pouvoirs publics et de la société civile à l'heure actuelle), il est nécessite d'ajuster les interventions aux spécificités des territoires avec une implication réelle de leurs habitants, de développer une approche communautaire qui tarde à voir le jour dans la gestion de ce dossier et enfin de développer les capacités de l'ensemble des intervenants pour traiter la scolarisation en tant que droit dans l'optique de l'égalité hommes-femmes.

---

***19.*** *Il est nécessaire de développer une stratégie spécifique de lutte contre la pauvreté touchant les enfants à l'instar de beaucoup de pays notamment riches. Voir à ce propos : « La pauvreté des enfants dans les pays riches », 2005, Bilan Innocenti No.6, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence. lien : http://www.unicef.org/french/sowc06/pdfs/repcard6f.pdf*

***20.*** *« Déjà en 2005, le bilan à mi-parcours de la réforme du système éducatif a fait état des difficultés que rencontrait le système dans l'adoption de mécanismes efficaces de gestion, difficultés liées à la promotion par ancienneté, à la mauvaise répartition des ressources humaines, à l'absence d'évaluation fiable, à la centralisation, au cloisonnement et à la rigidité des structures administratives, à l'insuffisance de circulation de l'information, et à l'absence d'un système intégré et fiable d'information contribuant à la faible efficacité interne du système ». Education au Maroc, Analyse du Secteur, Unesco, op.cit. P. 73*

***21.*** *Idem, p. 80*

### *4. L'approche communautaire dans la gestion de la question éducative*

Les familles, les enseignants, les élu-e-s, les conseils communaux et les organisations communautaires sont des acteurs clés pour agir sur les facteurs de la marginalisation dans l'accès à la scolarisation. Ils ont un rôle capital dans l'amélioration des conditions d'accès à une scolarisation de qualité et la rétention dans le système, notamment pour les filles rurales. Dans ce sens, beaucoup de pays ont pu réaliser de grandes performances à ce sujet, parce qu'ils ont compris que l'amélioration de la qualité des politiques d'éducation est tributaire du rôle majeur que peuvent jouer les communautés locales elles-mêmes dans l'appropriation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces politiques.

Malheureusement, le niveau de participation des acteurs et partenaires locaux dans la vie scolaire demeure limitée au Maroc et l'adoption d'une approche communautaire n'est qu'à ses débuts avec d'énormes difficultés pour sa mise en œuvre. Quoique hautement stratégique, la question de la scolarisation ne fait pas encore l'objet de débats démocratiques portés par l'espace public et impliquant la population toute entière. Les décisions en matière d'éducation restent centralisées et ne tiennent pas suffisamment compte des acteurs locaux. Notons à ce propos, que les résultats des dernières évaluations du plan d'urgence ne sont ni diffusés ni discutés dans l'espace public.

L'adoption d'une approche communautaire, décentralisée et recentrée autour des populations et des acteurs locaux, permettrait à l'action publique aujourd'hui d'être plus efficace et mieux ciblée. Une telle approche repose sur la participation réelle et effective aux débats, à l'analyse des multiples dimensions de la scolarisation au niveau local et un processus d'apprentissage mutuel qui crée l'expertise locale et favorise l'appropriation des objectifs nationaux et des moyens de les atteindre. Or, au jour d'aujourd'hui, les différentes rencontres organisées sur le thème de la scolarisation permettent de constater combien il est encore difficile aux organisations communautaires de s'approprier les objectifs du plan d'urgence. Elles ne sont pas suffisamment informées sur l'état des lieux et les bilans rendus publics par le Conseil Supérieur de l'Enseignement sur les problèmes du système scolaire et ne connaissaient pas en détail le contenu du plan d'urgence, non plus.

Les collectivités locales qui sont appelées à jouer un rôle capital dans l'amélioration de l'offre éducative et des conditions d'accueil au sein des établissements scolaires, n'assument pas encore cette responsabilité pour de multiples raisons ; manque d'expérience et d'expertise, insuffisance de budget, imprécision quant au partage des compétences entre l´Etat et celles-ci. Quant à la participation des élus locaux, elle implique elle aussi, la volonté politique et la responsabilité institutionnelle dans la mise en œuvre de la politique éducative.

L'implication limitée des acteurs communautaires, leur démotivation ou encore leur incapacité managériale et institutionnelle pour la gestion de la question éducative montre bien que les principales valeurs qui caractérisent les acteurs orientés vers l'appropriation par les communautés de leur développement, à savoir ; la solidarité, l'équité, la coopération, la responsabilité et l'apprentissage collectif, la liberté et l'imputabilité ne sont pas suffisamment intégrées et partagées

par le plus grand nombre des acteurs institutionnels. Adopter une réelle approche communautaire qui responsabilise les acteurs locaux dans le respect du principe de subsidiarité est le défi par excellence à relever dans une perspective d'éducation de qualité et d'équité pour tous.

Il convient de noter que le plan d'urgence fait appel à des valeurs d'appropriation, mais la vision gouvernementale de celle-ci est de portée restreinte et peu constante. Elle n'est pas encore motivée par la nécessité de placer les citoyens et les citoyennes au cœur des décisions afin d'accroitre la qualité de vie démocratique, de resserrer les liens sociaux et d'appuyer l'émergence des mécanismes d'imputabilité et de reddition de comptes. Ainsi, un grand nombre d'organisations communautaires sont encouragées à conduire des actions en faveur de la scolarisation, mais ces actions ne s'inscrivent pas dans une vision collective et partagée, fondée sur les principes de l'égalité des droits et visant l'accessibilité du plus grand nombre aux établissements scolaires indépendamment du sexe et du milieu de résidence. Les préoccupations d'égalité des chances et de réussite éducative pour tous, l'efficacité, l'efficience, l'obligation de résultat et le contrôle à partir d'indicateurs quantitatifs ne sont pas encore les critères partagés pour un système d'éducation plus inclusif et différencié.

Les organisations communautaire ne sont pas appuyées, non plus, pour remplir leur rôle de veille quant à la répartition de l'offre qualitative et quantitative scolaire disponible, à suivre le développement de la scolarisation des filles rurales et l'amélioration du taux d'achèvement de leur scolarisation. Aussi, l'implication des communautés locales demeure-t-elle limitée. Pour qu'il y ait implication de la population il est nécessaire que les gens s'identifient à la dynamique locale et l'intègrent dans leurs stratégies individuelles et collectives. L'appropriation est un processus permettant à la population de prendre conscience des problèmes de la communauté et de sa capacité ou son incapacité à les résoudre, et de resserrer des liens sociaux de base afin qu'émerge une nouvelle organisation sociale axée sur le partenariat. Renforcer le positionnement des populations locales et des associations communautaires par rapport aux autres acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la question de la scolarisation, est plus que jamais un impératif de développement du pays aujourd'hui.

Il certain que le plan d'urgence 2009-2012 n'a pas pu asseoir une stratégie commune de communication, intégrant les valeurs partagées d'équité et de parité, et amenant les acteurs locaux à reconnaître la scolarisation des filles comme une priorité. Il convient dans ce sens de veiller à renforcer par tous les moyens, y compris par l'appui matériel, les capacités d'agir des communautés, de focaliser intentionnellement sur l'objectif de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et d'approfondir enfin, les bonnes stratégies à appliquer pour l'atteinte de ces objectifs.

L'approche participative doit favoriser l'autonomie des communautés en suscitant leur prise de conscience, la compréhension et le sentiment de propriété d'un projet national partagé, qui aboutira à des changements durables. Cette méthode, orientée vers les populations communautaires, vise, à terme, à améliorer les conditions de vie de ces populations locales. Ainsi, la mise en œuvre de ce projet national, à travers l'approche participative tend à promouvoir la responsabilisation

des divers acteurs locaux et à encourager la participation des individus de manière à développer leur confiance en eux et leur sens des responsabilités pour la prise de décisions. De plus, cette approche facilitera la mise en place de partenariats entre les communautés, les collectivités locales, les ONG, le secteur privé et les organismes de développement.

***Conclusion***

Depuis une quinzaine d'années, et notamment grâce à l'adoption de la CNEF en 2000, la mobilisation pour le secteur de l'éducation au Maroc et l'effort consenti dans le renforcement des moyens financiers sont incontestables. Cette mobilisation, y compris celle des moyens financiers, est traduite par des progrès réels dans l'accès à la scolarisation, principalement au niveau de l'enseignement primaire et l'amélioration des taux d'alphabétisation. Cependant, il est encore tôt pour affirmer une réelle prise en compte des inégalités de genre dans le système.

L'implication réelle des acteurs locaux, population y compris, dans la gestion de la question éducative est l'un des principaux leviers d'amélioration du système. Il est primordial que le système éducatif s'engage de manière plus forte à poursuivre ses efforts dans l'atteinte des objectifs de démocratisation et d'équité qui doivent cadrer la vision des différents intervenants an niveau local et national. L'Etat a pris des engagements importants avec le Plan d'urgence, mais il est possible de faire plus et mieux en faveur de la scolarisation des filles rurales, en travaillant à un niveau d'intervention plus local et en accompagnant l'ensemble des acteurs institutionnels, communautaires et privés à adopter une démarche volontariste pour atteindre les filles dans tous les domaines du développement.

De même, une communication systématique autours des résultats, comparés aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre, permettra de renforcer le rôle de plaidoyer que doivent jouer les différentes composantes de la société civile et par conséquent, accroitre l'imputabilité des décisions.

Le système éducatif marocain est appelé à fournir encore plus d'efforts pour que chaque citoyenne et chaque citoyen dispose des compétences essentielles qui lui assurent son propre développement personnel. L'objectif étant qu'ils et qu'elles exercent pleinement leur citoyenneté et contribuent au développement socioéconomique de leur société.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) ne peut être atteint, tant que les inégalités extrêmes et persistantes au détriment de certaines localités rurales et des filles qui y vivent en particulier, ne sont pas encore analysées et confrontées dans le cadre du développement des capacités des acteurs locaux et la création de l'expertise locale pour le développement.

## *Références*

*Conseil Supérieur de l'Enseignement (2008). Etat et Perspectives du Système d'Education et de Formation. Vol. 1. Réussir l'Ecole Pour Tous. Rabat : Rapport annuel 2008.*

*COSEF (1999). Charte Nationale de l'Education et de la Formation (CNEF).*

*Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, Bilan intermédiaire du plan d'urgence pour l'année scolaire 2009-2010 (en arabe)*

*Haut Commissariat au Plan (HCP), Rapport de développement humain (RDH50). 50 ans de Développement Humain au Maroc & Perspectives 2025*

*Royaume du Maroc, Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (2009), publié en mars 2010*

*NACIRI, Rabéa. (2005). Les droits des femmes, RDH50.*

*Education au Maroc, Analyse du Secteur, Sobhi Tawil, Sophie Cerbelle et Amapola Alama. UNESCO, Bureau multi pays pour le Maghreb, 2010.*

*Plan d'action stratégique à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif 2009-2012 Elaboré en partenariat avec le Fonds d'appui à l'égalité entre les sexes (FAES) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) Septembre 2008*